

Bourses et subventions

La recherche

Partenariat

Le FRQSC

Éthique

Espace presse

Accès portails



Accueil / Bourses et subventions / Consulter les programmes - Remplir une demande

## Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec

< Retourner aux résultats



Imprimer



Partager

### En résumé

Année de concours :	2018-2019
Date limite (avis ou lettre d'intention) :	16 mai 2018, 16h
Date limite (demande) :	29 août 2018, 16h
Montant :	4 461 999\$ (enveloppe totale du concours - incluant FIR)
Durée du financement :	6 ans
Annnonce des résultats :	Semaine du 26 novembre 2018

### Avez-vous des questions?

Marilyne Choquette  
Responsable de programmes  
Courriel : [actions-concertees.sc](mailto:actions-concertees.sc)  
418 643-7582, poste 3192

### Boîte à outils

#### ACCÈS RAPIDE

- Portfolio électronique
- CV commun canadien
- Règles du programme Action Concertée

#### FORMULAIRES POUR INFORMATION

- Lettre d'intention
- Demande

#### CV

- Fichier joint des contributions détaillées au CV commun canadien

#### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES

- Conduite responsable en recherche
- Projets de recherche en cours
- Politique sur la conduite responsable en recherche

- Règles générales communes (RGC)

#### RAPPORT FINAL

- Guide de rédaction du rapport final des Actions concertées
- Rapport de recherche

## APPEL DE PROPOSITIONS

Proposé par :


Le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) du ministère du Conseil exécutif  
et le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)



Appel de propositions (pour impression)

- OBJECTIFS**
- CONTEXTE**
- GOUVERNANCE**
- BESOINS DE RECHERCHE**
- CONDITIONS DE LA SUBVENTION**
- CONDITIONS DU CONCOURS**
- PROCESSUS D'ÉVALUATION**
- DATES IMPORTANTES**
- RENSEIGNEMENTS**
- ANNEXE 1 – OBJECTIFS DE LA POLITIQUES JEUNESSE ET PRIORITÉS DE RECHERCHE POUR LES JEUNES ISSUS DES PREMIÈRES NATIONS ET INUIT**
- ANNEXE 2 - CADRE LÉGAL ET POLITIQUE**
- ANNEXE 3 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES RÉCIPIENDAIRES ET DES PARTENAIRES**
- ANNEXE 4 – DÉPENSES ADMISSIBLES DANS CE CONCOURS**
- ANNEXE 5 – GRILLE DE SIGNIFICATION DES COTES ET DES NOTES**

## 1. OBJECTIFS

La création de la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (ci-après Chaire-réseau) s'inscrit dans la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 et se veut une mesure structurante de l'action gouvernementale en faveur des jeunes. Les travaux de la Chaire-réseau devront permettre de poser un regard scientifique, multidisciplinaire et intersectoriel sur les problématiques et enjeux décrits dans la **Politique québécoise de la jeunesse 2030**  (ci-après Politique jeunesse). L'accès aux données pertinentes et actualisées concernant les jeunes est fondamental pour assurer l'exercice soutenu de la responsabilité gouvernementale à leur égard. À cette fin, le partage et le transfert des connaissances doivent être favorisés, d'une part, pour mieux éclairer le processus décisionnel et, d'autre part, afin de renforcer l'action du gouvernement et de ses partenaires auprès des jeunes.

C'est dans cette perspective que la communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions qui vise à mettre en place une Chaire-réseau ayant pour mission de développer, de coordonner et de structurer la recherche sur la thématique de la jeunesse du Québec. <sup>1.1</sup>

Les objectifs visés par la Chaire-réseau sont les suivants :

- Développer des connaissances relatives aux enjeux qui concernent les jeunes du Québec dans leur ensemble ou certains groupes de jeunes en particulier;
- Soutenir par la recherche l'élaboration de politiques, de programmes et de services publics;
- Proposer et mettre en place un dispositif favorisant la mobilisation et la vulgarisation des connaissances afin de faciliter la diffusion, l'appropriation et l'application des résultats de recherche par les acteurs interpellés par les enjeux jeunesse, notamment les chercheurs, les ministères et organismes et les intervenants;
- Favoriser la complémentarité et la synergie entre les études scientifiques portant sur les jeunes du Québec;
- Favoriser le rayonnement de la recherche portant sur la jeunesse au sein de la francophonie et susciter davantage de collaborations internationales.

<sup>1.1</sup> L'appel de propositions vise principalement à financer l'infrastructure de la Chaire-réseau. Celle-ci servira de levier pour que les chercheurs puissent trouver du financement externe permettant d'effectuer les travaux de recherche à proprement parler.




## 2. CONTEXTE

Le Québec fait face à une situation qui ne s'est jamais produite auparavant dans son histoire : le renversement de sa pyramide démographique. Depuis 2016, le Québec compte davantage de personnes âgées de 65 ans et plus que de jeunes âgés de 15 à 29 ans. Vers 2027, le Québec pourrait ainsi compter 50 % plus de personnes âgées que de jeunes. <sup>2.1</sup>

Chez les populations issues des Premières Nations et les Inuits (PNI), le portrait démographique des jeunes se présente différemment. Près de 50 % des Autochtones du Québec sont en effet âgés de moins de 30 ans, et environ 60 % ont moins de 35 ans.

À ces mutations démographiques s'ajoutent d'autres transformations majeures qui représentent des défis pour les jeunes d'aujourd'hui et de demain. Les changements climatiques et leurs conséquences, la remise en question de l'ordre économique mondial et l'avènement de nouvelles technologies, entre autres transformations, ont une incidence sur tous les secteurs de la société et des répercussions sur la vie quotidienne. Ces changements sociaux majeurs représentent autant d'opportunités et de défis dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'engagement citoyen, de l'emploi et de l'entrepreneuriat.

### UNE POLITIQUE POUR LES JEUNES DE 15 À 29 ANS

C'est en tenant compte de ces nouveaux contextes qu'a été dévoilée en 2016 la **Politique jeunesse** , qui constitue le cadre de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes publics touchant les jeunes.

**La jeunesse y est définie comme le passage de l'enfance à l'âge adulte et à l'autonomie, qui s'effectue par de multiples transitions entre les âges de 15 et 29 ans.** La Politique jeunesse reconnaît que les paramètres d'âge qui définissent la jeunesse ne doivent pas être compris de façon rigide : certaines transitions peuvent débuter avant l'âge de 15 ans ou se poursuivre jusqu'à l'âge de 35 ans dans certaines situations ou chez certains individus. La jeunesse ne constitue pas un bloc monolithique; elle comprend une population hétérogène, de multiples réalités et de besoins qui peuvent varier en fonction de diverses caractéristiques (âge, genre, orientation sexuelle, condition de santé, situation familiale, géographique ou socioéconomique, origine ethnoculturelle, langue, etc.) susceptibles d'influencer le passage vers l'autonomie.

La Politique jeunesse repose sur **trois principes**  :

1. Le caractère pluriel de la nation québécoise
2. Des rapports égalitaires entre les citoyennes et les citoyens
3. Une action gouvernementale cohérente, intégrée et innovante

## Assistance informatique

**Courriel : [centre.assistance.sc](mailto:centre.assistance.sc)**  
 Québec : 418 646-3669  
 Ext. de Québec : 1 866 621-7084

Lundi au vendredi  
 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h  
 (vendredis d'été : 8 h 30 à 12 h)

Les demandes d'assistance technique acheminées par courriel sont traitées en priorité.

L'**objectif général** [↗](#) de la Politique jeunesse est d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie dans un contexte de changements démographiques, afin que la jeunesse contribue pleinement à façonner le Québec d'aujourd'hui et de demain.

Afin d'atteindre cet objectif, la Politique jeunesse se fonde sur **deux orientations** [↗](#) :

1. Offrir aux jeunes des milieux de vie et des environnements stimulants, sains, sécuritaires et ouverts
2. Aider les jeunes dans leurs apprentissages, leurs initiatives et leur projet de vie

De l'objectif général et de ces orientations sont dégagés **cinq axes d'intervention** et vingt-cinq objectifs (**ANNEXE 1**) pour orienter l'action gouvernementale et celle de ses partenaires envers les jeunes en matière de santé, d'éducation, de citoyenneté et de culture, d'emploi, d'entrepreneuriat et de relève. La Politique jeunesse s'opérationnalise par le biais de plans d'action quinquennaux successifs contenant des programmes ciblés complémentaires à l'offre de service gouvernementale pour la jeunesse. Le premier de ces plans d'action est la **Stratégie d'action jeunesse 2016-2021** [↗](#), complétée par les trois stratégies d'action jeunesse pour les jeunes des PNI<sup>2.2</sup>

---

**2.1** Selon le scénario de référence de l'exercice 2014 des Perspectives démographiques du Québec.

**2.2** Les stratégies d'action jeunesse autochtones, crie et inuite seront rendues publiques prochainement.



### 3. GOUVERNANCE

Compte tenu de la diversité des enjeux jeunesse identifiés comme étant prioritaires dans la Politique jeunesse, le FRQSC et le SAJ ont élaboré le modèle de la Chaire-réseau afin de développer et de rendre plus accessibles les connaissances sur les jeunes du Québec.

#### QUATRE VOLETS ET QUATRE COTITULAIRES

Les travaux de la Chaire-réseau reposeront sur une **coalition de quatre cotitulaires** qui seront appelés à développer, coordonner et structurer, ensemble, une programmation de recherche<sup>3.1</sup> autour des quatre volets suivants :

- Santé et bien-être
- Éducation, citoyenneté et culture
- Emploi et entrepreneuriat
- Jeunes issus des Premières Nations et jeunes Inuits

Chaque cotitaire sera plus spécifiquement responsable d'un volet.

#### UNE COORDINATION EN ALTERNANCE

Parmi les quatre cotitulaires de la Chaire-réseau, une personne devra être désignée par et parmi ceux-ci pour assurer les fonctions de coordination. La coalition qui formera la Chaire-réseau devra adopter un principe d'alternance qui permettra à chaque cotitaire d'assumer la responsabilité de coordination pendant au moins un an au cours de la période couverte par la subvention.

#### RESPONSABILITÉS DE COORDINATION

Les responsabilités de coordination sont notamment les suivantes :

- Établir, en collaboration avec les cotitulaires, une vision intégrée de l'ensemble de la recherche et des activités conduites dans le cadre de la Chaire-réseau pour la durée de son mandat, laquelle vision devrait être en lien avec les principes, l'objectif général et les deux orientations de la Politique jeunesse et répondre aux besoins de recherche décrits dans le présent appel de propositions;
- Collaborer avec les autres cotitulaires à la mise en œuvre d'un dispositif de mobilisation des connaissances intégré pour l'ensemble des volets de la Chaire-réseau;
- Faciliter la communication avec le Fonds, le SAJ, les différents partenaires de la Chaire-réseau ainsi que les utilisateurs potentiels des résultats.

#### RESPONSABILITÉS DE CHAQUE COTITULAIRES

Les responsabilités de chaque cotitulaires sont notamment les suivantes :

- Développer, en étroite collaboration avec les trois autres cotitulaires, une programmation pour le volet dont il est responsable, qui soit cohérente avec la vision intégrée de la Chaire-réseau;
- S'adjoindre une équipe de recherche (chercheurs et collaborateurs, le cas échéant) pour permettre la réalisation des objectifs du volet dont il a la responsabilité;
- Trouver du financement s'additionnant à celui octroyé dans le cadre du présent appel de propositions afin de soutenir les travaux effectués par son équipe de recherche.



## 4. BESOINS DE RECHERCHE

Afin d'être jugées pertinentes dans le cadre du présent concours, les propositions devront offrir une démonstration explicite de leur capacité à respecter :

- les objectifs généraux de la Chaire-réseau;
- les besoins transversaux énoncés dans cette section;
- les besoins spécifiques à chaque volet.

### BESOINS TRANSVERSAUX

#### Cohérence

La Politique jeunesse constitue le cadre de référence devant orienter les travaux menés par la Chaire-réseau. Les recherches devront démontrer leur pertinence au regard des principes, de l'objectif général et des orientations de la Politique jeunesse, exposés précédemment. Celle-ci présente également les 25 objectifs que le Gouvernement du Québec entend prioriser d'ici 2030 dans son intervention auprès des jeunes. Les propositions devront démontrer comment la programmation d'ensemble de la Chaire-réseau de même que les programmations spécifiques de chacun des volets permettront de mieux comprendre les enjeux relatifs à ces objectifs ou, dans le cas du volet « Jeunes issus des Premières Nations et jeunes Inuits », aux priorités identifiées spécifiquement par les Autochtones (voir **annexe 1**).

#### Large portée

Les propositions soumises devront démontrer leur potentiel de mener à des résultats à large portée permettant la mise en place éventuelle d'interventions publiques. Les programmations proposées devront donc aborder des facteurs explicatifs communs à plusieurs problématiques, celles qui concernent un nombre important de jeunes ou qui, en l'absence d'interventions, auront des répercussions sociales, économiques et environnementales majeures.

#### Applicabilité

Les propositions soumises devront démontrer leur potentiel à influencer et soutenir le développement de politiques, de programmes et de services publics. Les recherches conduites devraient donc permettre, sur la base de leurs résultats, d'identifier et de documenter des pratiques efficaces et porteuses, de proposer des pistes d'action et d'intervention susceptibles d'éclairer les instances décisionnelles ainsi que les organismes qui interviennent auprès des jeunes<sup>4.1</sup>. Une attention particulière devrait être portée aux moments clés des transitions vers l'autonomie propices à une intervention, aux modèles d'organisation des services qui sont offerts aux jeunes et aux stratégies permettant de les rejoindre efficacement.

Les propositions devront également démontrer explicitement comment, à partir de leur dispositif de mobilisation des connaissances, elles pourront favoriser le transfert et l'appropriation des connaissances par les différentes catégories d'acteurs interpellés.

#### Multidisciplinarité

La jeunesse est un sujet qui transcende le cadre d'une responsabilité ministérielle ou d'un domaine de recherche. La Chaire-réseau a été structurée de façon à favoriser les échanges et les collaborations entre des chercheurs de différents milieux. Les propositions devront démontrer comment elles permettront de favoriser une approche multidisciplinaire et intersectorielle, de diversifier et combiner les sources et les méthodes de recherche afin de s'assurer de « briser les silos » dans lesquels sont parfois traités les enjeux autour de la jeunesse.

#### Approche prospective

Bien que les décideurs publics aient la responsabilité de s'intéresser aux problématiques et aux défis du Québec d'aujourd'hui, ils ont également le devoir de planifier la réponse à ceux auxquels ils risquent de faire face et d'envisager des solutions potentielles. Les propositions devront démontrer comment elles permettront d'alimenter la réflexion sur les défis auxquels la jeunesse risque d'être confrontée à moyen et long terme, et cela dans la perspective de mieux guider l'intervention publique.

### BESOINS SPÉCIFIQUES

#### VOLET 1 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

La santé et le bien-être contribuent à l'épanouissement des individus; elles représentent des conditions à la vie elle-même. Plusieurs facteurs, en interaction, peuvent expliquer les profils de santé des jeunes et de la population en général. On peut relever les déterminants biologiques, comportementaux, environnementaux, sociaux ainsi que la disponibilité et l'accès aux services d'un système de santé. Aussi, depuis plusieurs décennies, la communauté scientifique insiste sur l'importance d'adopter une approche préventive plutôt que curative afin d'éviter les coûts humains, sociaux et économiques de la maladie et du mal-être.

Dans une perspective préventive, la Politique jeunesse privilégie deux orientations liées entre elles : l'adoption de saines habitudes de vie et l'aménagement d'environnements sécuritaires. Ces deux orientations représentent des déterminants importants du bien-être des jeunes et de la réalisation de leurs projets de vie.

Opter pour de saines habitudes alimentaires, à un jeune âge, contribue à éviter, à court et à long terme, le développement de divers problèmes de santé. S'alimenter est une exigence vitale largement conditionnée par la famille et les contextes socio-économique, culturel et environnemental. La pratique d'activités physiques et sportives constitue une autre habitude de vie à privilégier. De nombreux bénéfices sur la santé physique et mentale y sont associés et des effets immédiats sont relevés notamment sur la socialisation, l'acquisition de diverses habiletés interpersonnelles et la réduction du sentiment d'isolement.

Plusieurs comportements, qui parfois traduisent la prise de risques associée à la jeunesse, sont reconnus comme ayant des effets délétères à court et à long terme sur la santé. Certains jeunes, notamment ceux en situation de vulnérabilité, doivent plus particulièrement retenir l'attention. La promotion de comportements sains et sécuritaires est essentielle afin d'inciter les jeunes à éviter les dangers inhérents à certains comportements néfastes pour leur bien-être et leur sécurité.

Des indicateurs révèlent la vulnérabilité psychologique de nombreux jeunes. D'ailleurs, les troubles mentaux de l'âge adulte se sont souvent développés durant l'enfance ou l'adolescence. Il importe d'œuvrer à déboulonner les préjugés et les tabous culturels relatifs au mal-être psychologique afin de prévenir et d'agir sur les problèmes de santé mentale des jeunes.

Le bien-être des jeunes s'appuie aussi sur l'instauration de relations interpersonnelles harmonieuses et de rapports égalitaires. Il faut ainsi, dès le plus jeune âge, inculquer les principes d'égalité et de respect qui doivent animer les relations interpersonnelles des jeunes et, ce faisant, tout mettre en œuvre afin de contrer les préjugés et l'ignorance.

**Besoin spécifique :** Les propositions devront démontrer en quoi et comment les recherches menées au sein de la Chaire-réseau permettront, en offrant une meilleure compréhension des problématiques et enjeux qui y sont associés, de soutenir le gouvernement dans l'atteinte des objectifs de l'axe **Santé** de la Politique jeunesse (voir **annexe 1**).

## VOLET 2 : ÉDUCATION, CITOYENNETÉ ET CULTURE

L'accès à l'éducation constitue un des principaux leviers pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'égalité des chances. L'éducation contribue fortement à l'autonomie des jeunes et à leur insertion dans la société, tout en ayant des effets positifs sur leur santé et sur le vivre ensemble de la collectivité. Le système scolaire permet aux jeunes d'acquérir des connaissances et des compétences, de développer des habiletés et attitudes afin de se préparer à devenir des citoyennes et des citoyens compétents, créatifs, responsables, ouverts à la diversité et pleinement engagés dans la vie sociale, culturelle et économique du Québec. Ces apprentissages, qui se développent tout au long de la vie, se poursuivent en dehors du milieu scolaire. Il s'agit donc d'une responsabilité partagée entre les parents, la famille, la communauté, le milieu du travail et les gouvernements.

Des milieux de vie stimulants et à l'écoute des jeunes favorisent leur engagement non seulement dans leurs études, mais aussi dans la société. Il importe donc de leur offrir un environnement global qui favorise la persévérance et la réussite éducative. Il convient aussi de soutenir les jeunes dans leurs apprentissages, en leur offrant des services adaptés à leurs réalités, à leurs besoins et à leurs intérêts, ainsi qu'en multipliant les occasions de vivre des expériences enrichissantes.

Compte tenu des conséquences importantes du décrochage scolaire, tant pour les individus que pour la collectivité, une attention particulière doit être accordée aux jeunes qui y sont plus à risque. Un ensemble de facteurs peut mener un jeune à mettre fin à ses études de façon prématurée, qu'il s'agisse de raisons d'ordre personnel ou familial, d'habitudes de vie, de problèmes de santé ou d'une situation socioéconomique. Le décrochage scolaire est un phénomène complexe et multifactoriel qui transcende le cadre scolaire et appelle une collaboration de tous les acteurs de la société. Il en va de même des réponses que l'on peut y apporter, qui sont, elles aussi, multiples et qui peuvent être développées à l'école, dans un cadre parascolaire, dans la communauté ou même dans le monde virtuel.

La pratique d'activités parascolaires diversifiées a une influence positive sur le climat scolaire tout en favorisant un mode de vie physiquement actif, une participation accrue à la vie culturelle et la participation citoyenne. L'élaboration d'un projet d'étude est également un facteur de persévérance tout au long du parcours scolaire. Les services d'orientation scolaire et professionnelle peuvent

répondre à ce besoin en aidant les jeunes à mieux se connaître, à déterminer les domaines qui les motivent et en les informant sur les perspectives à venir en matière d'emploi. Dans un contexte caractérisé par la rareté grandissante de la main-d'œuvre dans plusieurs secteurs d'emploi, il faut encourager les jeunes qui le souhaitent à poursuivre leurs études, qu'elles mènent à une formation professionnelle ou technique, ou encore à des études supérieures.

L'éducation, ainsi que la culture, contribuent également au développement de l'esprit critique des jeunes et peuvent favoriser leur engagement dans la communauté. Alors que le contexte mondial connaît des mutations profondes, que la planète doit relever des défis environnementaux majeurs et que les avancées technologiques transforment des pans entiers de la société, il importe que les jeunes puissent contribuer à en façonner une qui leur ressemble.

Les différentes formes d'engagement ou de participation, qu'elles soient civiques, culturelle, bénévole ou volontaire permettent aux jeunes de renforcer leur sentiment d'appartenance et d'utilité dans la société tout en faisant bénéficier celle-ci de leur apport pour l'avenir. Elles favorisent l'intégration des jeunes dans la collectivité, la prise de conscience des enjeux locaux, sociétaux et environnementaux et l'adoption de comportements écoresponsables. Elles participent également à l'établissement et au renforcement de relations intergénérationnelles et interculturelles harmonieuses.

**Besoin spécifique :** Les propositions devront démontrer en quoi et comment les recherches menées au sein de la Chaire-réseau permettront, en offrant une meilleure compréhension des problématiques et enjeux qui y sont associés, de soutenir le gouvernement dans l'atteinte des objectifs des axes **Éducation et Citoyenneté** de la Politique jeunesse (voir **annexe 1**).

### VOLET 3 : EMPLOI ET ENTREPRENEURIAT

L'entrée sur le marché du travail ou la création d'une entreprise représente un moment charnière dans le parcours menant vers l'autonomie. En entrant dans la vie active, les jeunes participent au développement de leur collectivité. Bien au-delà du revenu qu'il procure, le travail contribue à la réduction de l'exclusion sociale et constitue un facteur d'accomplissement personnel.

Alors que les personnes entrant sur le marché du travail deviennent moins nombreuses que celles qui en sortent, et qu'un nombre important de chefs d'entreprises et de décideurs prendront leur retraite, l'intégration des jeunes sur le marché du travail ou en entrepreneuriat traduit une situation sans pareil dans l'histoire du Québec.

Pour mener à bien ce passage de l'école à la vie active, les jeunes doivent se sentir prêts à intégrer le marché du travail ou sentir qu'ils détiennent des ressources suffisantes pour se lancer en affaires ou pour assumer des responsabilités au sein d'instances décisionnelles. Parallèlement aux profondes transformations qu'ils connaissent, les environnements de travail doivent être en mesure d'accueillir ces jeunes. Les conditions qui favorisent la création, la reprise d'entreprise et l'accès aux lieux décisionnels par les jeunes doivent être réunies.

Par ailleurs, des actions ayant pour objectif de mettre fin aux iniquités de traitement en emploi et de soutenir des initiatives qui favorisent une meilleure conciliation entre la vie professionnelle, les responsabilités familiales et les études, sont à privilégier puisqu'elles représentent des préoccupations vécues par nombre de jeunes, qu'ils soient des employés, des étudiants ou des entrepreneurs. De plus, l'accès à des possibilités professionnelles diversifiées, offertes en région, notamment pour les jeunes issus de l'immigration, et à des expériences sous forme d'occasions d'apprentissages au Québec ou ailleurs, doivent être encouragés puisqu'ils constituent des atouts en terme d'employabilité.

L'économie québécoise repose en grande partie sur son dynamisme entrepreneurial. L'éclosion de l'esprit entrepreneurial et les idées innovantes qui en découlent sont essentielles à la création d'emploi et au développement des collectivités. Alors que la société québécoise est confrontée à des mutations importantes du point de vue technologique, environnemental, socioéconomique et démographique, la préparation de la relève en emploi, en entrepreneuriat et dans les lieux décisionnels apparaît comme un enjeu fondamental pour l'avenir du Québec.

**Besoin spécifique :** Les propositions devront démontrer en quoi et comment les recherches menées au sein de la Chaire-réseau permettront, en offrant une meilleure compréhension des problématiques et enjeux qui y sont associés, de soutenir le gouvernement dans l'atteinte des objectifs des axes **Emploi et Entrepreneuriat** de la Politique jeunesse (voir **annexe 1**).

### VOLET 4 : JEUNES ISSUS DES PREMIÈRES NATIONS ET JEUNES INUITS

Même si les problématiques identifiées dans la Politique jeunesse concernent tous les jeunes du Québec, ceux issus des PNI ont des réalités sociale, géographique, culturelle, législative et démographique qui leur sont propres. Encore aujourd'hui, des écarts importants subsistent entre les jeunes autochtones et l'ensemble des jeunes Québécoises et Québécois en matière d'accès aux services de santé ou d'éducation, à un emploi durable bien rémunéré, à un logement décent, à des aliments sains ou à des activités de sport et de loisirs. Ces inégalités sont liées à une accumulation de facteurs défavorables.

Alors que d'un point de vue démographique, ils représentent une proportion importante et croissante de leur communauté, les jeunes des PNI se trouvent devant des défis considérables. Cinq thèmes ont été identifiés comme prioritaires par les jeunes des PNI de même que par les instances qui les représentent ou les desservent : **la santé et les services sociaux, l'éducation, la culture et la préservation de leurs langues et traditions, l'engagement civique et politique, l'emploi et le développement économique.**

Comme c'est le cas pour l'ensemble de la jeunesse québécoise, les problématiques qui concernent les jeunes des PNI sont transversales et il importe d'aborder la question des interventions dans cette perspective. Par exemple, le défi que représente la préservation de la culture et des langues concerne autant le secteur de l'éducation que l'exercice de la citoyenneté et les rapports interculturels.

L'analyse des enjeux spécifiques aux jeunes des PNI, de même que l'élaboration et la mise en œuvre des solutions pertinentes et culturellement significatives, doivent faire une place à l'expertise des intervenants et représentants de ces Nations.

Les milieux autochtones sont des acteurs privilégiés pour identifier les besoins des jeunes de leurs communautés et proposer les approches et les actions les plus pertinentes pour y répondre. Il importe de soutenir les milieux autochtones afin qu'ils puissent offrir aux jeunes des environnements sains et sécuritaires et les accompagner dans leur parcours de vie. L'offre de services doit permettre aux jeunes de devenir des leaders qui contribueront au développement et à la vitalité de leurs communautés et de la société québécoise dans son ensemble<sup>4.1</sup>.

L'efficacité de l'intervention publique à l'égard des jeunes autochtones dépendra de sa capacité à s'adapter à leur réalité. C'est dans cette optique qu'un volet portant uniquement sur les jeunes issus des PNI a été intégré à la Chaire-réseau. En effet, bien que plusieurs problématiques soient bien documentées, on constate des lacunes quant à la disponibilité des données empiriques sur certaines réalités sociales et culturelles des Autochtones. À cet égard, la recherche menée au sein de ce volet de la Chaire-réseau constituera un intrant important pour le Gouvernement du Québec.

**Besoin spécifique :** Les propositions devront démontrer en quoi et comment les recherches menées au sein de la Chaire-réseau s'inscrivent dans les priorités identifiées par les Premières Nations et les Inuits (voir **annexe 1**).

En plus de démontrer qu'elles intègrent ces priorités, les propositions déposées en lien avec le présent volet de la Chaire-réseau devront s'inscrire en cohérence avec le Protocole de recherche des Premières nations au Québec et Labrador<sup>4.2</sup> et le chapitre 9 de l'Énoncé de politique des trois conseils fédéraux en recherche<sup>4.3</sup>. En outre, pour la recherche auprès des femmes, les demandeurs sont invités à s'inspirer des Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones<sup>4.4</sup>.

#### POUR ÊTRE RECEVABLES DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONCOURS, LES PROPOSITIONS DEVRONT :

- Présenter un tronc commun présentant l'approche générale qui orientera l'ensemble des travaux de la Chaire-réseau, la gouvernance, la gestion des activités qui y seront conduites et la stratégie de mobilisation des connaissances à déployer <sup>4.5</sup>.
- Fournir, en plus du tronc commun, les programmations développées pour chacun des quatre volets dans un tout cohérent.
- Tenir compte des actions gouvernementales, des connaissances et des recherches existantes et en développement et démontrer la valeur ajoutée des programmations proposées.
- Indiquer les modalités de collaboration et de concertation qui seront établies avec les acteurs interpellés par la jeunesse, notamment les chercheurs, les ministères et organismes et les intervenants.

4.1 À titre à indicatif, l'annexe 2 présente une recension non exhaustive du cadre politique et légal des actions de l'État touchant les jeunes, et ce, pour chacun des volets de la Chaire-réseau (ANNEXE À VENIR).

4.2 SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (2017). *Faire plus, faire mieux. Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits*, p. 19.

4.2 PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC ET AU LABRADOR (2014). *Protocole de recherche des Premières nations au Québec et Labrador*. [PDF](#)


4.3 CRSHC – CRSNGC – IRSC (2014). *Énoncé de politique des trois conseils fédéraux en recherche, concernant l'éthique de la recherche avec des êtres humains*, 242 p. [PDF](#)

4.4 FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC (2014). *Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones*, Rédigées par Suzy Basile. [PDF](#)

4.5 Pour connaître les normes de présentation de la demande, référez-vous à la section « Conditions du concours ».



## 5. CONDITIONS DE LA SUBVENTION

- Cette Action concertée permettra l'octroi d'une Chaire-réseau, répartie en quatre subventions (soit une pour chacun des quatre volets), arrimées les unes aux autres dans une structure et une programmation communes et cohérentes.
- Le montant total prévu pour la Chaire-réseau par année est de 585 564\$, montant auquel s'ajouteront les frais indirects de recherche (FIR) qui seront versés directement aux établissements gestionnaires.
- Le montant maximal de la subvention annuelle accordée pour chacun des volets composant la Chaire-réseau est de 146 391\$, auquel s'ajoute les FIR, pour un total de 185 916\$ par année.
- Le début de la période de subvention est établi au 1<sup>er</sup> novembre 2018 et sa durée est de 6 ans, incluant une évaluation à mi-parcours.
- **Un montant commun équivalent à au moins 10% de la subvention octroyée à chacun des volets doit être réservé** pour soutenir les activités de coordination, d'intégration de la recherche, de mobilisation des connaissances et de communication de la Chaire-réseau.
- En plus des dépenses courantes liées aux activités de la Chaire-réseau, le dégagement de tâches d'enseignement à même les subventions offertes est autorisé pour les chercheuses ou chercheurs responsables de volet.
- Chaque établissement gestionnaire est responsable de la reddition de comptes au Fonds pour la subvention qui lui revient et pour la part relative à la coordination.
- Chacune des quatre subventions est assortie d'une obligation de dépôt d'un rapport d'activités annuel au Fonds. Ce rapport, qui devra être présenté de façon intégrée pour les quatre volets de la Chaire-réseau, devra faire part de l'état d'avancement des activités transversales de recherche de la Chaire-réseau, des activités de mobilisation des connaissances réalisées et celles qui sont envisagées pour la suite. Il devra également présenter les activités spécifiques à chacun des volets et faire état de l'avancement des travaux, des modifications apportées, soit à la composition des équipes, soit aux programmations, ou tout autre changement ou innovation que les cotitulaires désirent porter à la connaissance des partenaires. Ce rapport sera présenté aux partenaires par les cotitulaires de la Chaire-réseau dans le cadre d'une rencontre de suivi organisée par le FRQSC.
- Une évaluation aura lieu à mi-parcours, sous la responsabilité du FRQSC. Celle-ci prévoit la participation de pairs et la collaboration des partenaires. Cette évaluation prendra en considération l'état d'avancement des travaux en fonction du dossier soumis initialement par les cotitulaires de la Chaire-réseau. Les paramètres et indicateurs de cette évaluation seront fournis à la Chaire-réseau pendant l'année précédant l'évaluation. À l'issue du processus et dans une perspective d'amélioration continue, le comité d'évaluation formulera des commentaires et proposera des pistes d'actions. À la lumière des résultats de l'évaluation, le comité d'évaluation à mi-parcours peut recommander aux partenaires de prolonger ou non la subvention ou formuler toute autre proposition qu'il juge pertinente dans les circonstances.
- Chacune des quatre subventions est assortie d'une obligation de dépôt d'un rapport final au Fonds trois mois après la fin de la période de subvention, soit le 31 janvier 2025. Ce rapport, qui devra être présenté de façon intégrée pour les quatre volets de la Chaire-réseau, devra notamment faire part des activités transversales réalisées dans le cadre de la Chaire-réseau et des activités de mobilisation des connaissances réalisées. Il devra également présenter un bilan des activités spécifiques réalisées dans chacun des volets. Une portion de 25 % de la dernière année de chacune des subventions sera retenu jusqu'à l'approbation du rapport final par le FRQSC.
- Les titulaires d'une subvention octroyées dans le cadre du programme *Actions concertées* doivent avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Le plan de mobilisation des connaissances faisant partie de la programmation devra être explicite sur ce sujet.
- Les titulaires d'une subvention octroyée dans le cadre de cet appel de propositions devront indiquer, dans tout rapport, article ou communication, que la recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture en collaboration avec le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre du programme Actions concertées. Un rappel sera fait par le Fonds aux titulaires des subventions afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites dans le cadre des rencontres de suivis et au moment du dépôt des rapports d'activités.
- La Chaire-réseau fera l'objet d'une rencontre de suivi annuelle avec les partenaires. La participation à cette rencontre est obligatoire. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- À l'instar de tous les programmes du Fonds Société et culture, les récipiendaires des bourses et subventions offertes dans le cadre du programme Actions concertées doivent souscrire à la **Politique sur la conduite responsable en recherche**  **PDF** des Fonds de recherche du Québec.





## 6. CONDITIONS DU CONCOURS

- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FRQSC dans les **Règles générales communes** [📄 PDF](#) et le **programme Actions concertées** [📄](#) quant à la recevabilité des demandes de financement, aux dépenses admissibles<sup>6.1</sup> au respect de la propriété intellectuelle<sup>6.2</sup> aux montants alloués, aux périodes d'attribution, aux règles d'admissibilité de même qu'à la définition des statuts.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document du **programme Actions concertées** [📄](#). Les consignes spécifiques présentées dans le document d'appel de propositions, le cas échéant, prévalent. **Dans le cadre de ce concours, un maximum de deux lettres d'intention et demandes peuvent être déposées à titre de chercheur ou chercheuse principale. Aucune limite n'est imposée en ce qui a trait à la participation à titre de cochercheurs/cochercheuse ou de collaborateurs/collaboratrices.** Les lettres d'intention et les demandes de financement peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Seuls les chercheuses ou chercheurs universitaires et de collèges, tels que définis dans les **Règles générales communes** [📄 PDF](#), peuvent agir à titre de responsable d'un des quatre volets de la Chaire-réseau. Les personnes retraitées ne peuvent agir qu'à titre de cochercheurs ou cochercheuses.
- Les cochercheurs ou cochercheuses doivent répondre à l'un des statuts suivants: chercheur ou chercheuse universitaire, clinicien ou de collègue, ainsi que les personnes dont le poste principal est au Québec et qui répondent au statut « autre chercheur ou chercheuse, intervenant ou intervenante, ou artiste ».
- Les chercheuses et chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de cochercheuse ou cochercheur peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7000 \$ par an et demander un dégageant d'enseignement en vertu du programme **Dégagement d'enseignement pour la recherche au collégial** [📄](#). Ces fonds sont toutefois conditionnels à la disponibilité de crédits.

### PRÉSENTATION DES LETTRES D'INTENTION ET DES DEMANDES DE FINANCEMENT

- La Chaire-réseau est composée de quatre subventions interreliées. **Afin de soumettre une proposition, les quatre responsables de volets réunis autour d'une même proposition de Chaire-réseau devront chacun remplir, à chacune des étapes (lettres d'intention et demande de financement), un formulaire** qui sera mis à leur disposition dans la section « Concours disponibles » de FRQnet, via leur Portfolio électronique (pour la création et la gestion du Portfolio, voir les **capsules informatives**).
- Dans chacun des quatre formulaires devront apparaître les informations suivantes : la chercheuse ou le chercheur principal ; les membres (cochercheurs/cochercheuses OU collaborateurs/collaboratrices) de l'équipe réunie pour la réalisation du volet - **incluant obligatoirement les responsables des trois autres volets à titre de cotitulaires** - ; l'estimation budgétaire (lettre d'intention) ou le budget (demande de financement) prévu pour la réalisation de la programmation du volet concerné ainsi que pour la tenue des activités communes aux trois autres volets (budget commun).
- Le fichier joint devra présenter la programmation globale de la Chaire-réseau ainsi que la programmation spécifique à chacun des volets en répondant aux critères d'évaluations de pertinence (lettre d'intention) et scientifique (demande de financement). **Ainsi, pour une même proposition de Chaire-réseau, les quatre formulaires devront présenter un « fichier joint » identique. De plus, certaines sections, identifiées dans le formulaire, devront également être identiques dans les quatre formulaires composant une même proposition de Chaire-réseau.**
- À l'étape de la lettre d'intention, seuls le curriculum vitæ (**CV commun canadien** [📄](#)) et le fichier des **contributions détaillées** [📄 DOC](#) du chercheur principal ou de la chercheuse principale sont exigés. Ils doivent être complétés sur les formulaires prévus à cet effet et disponibles dans la boîte à outils de cette page.

6.1 Voir l'annexe 4

6.2 Voir l'annexe 3



## 7. PROCESSUS D'ÉVALUATION

À l'instar de toutes les Actions concertées, le processus d'évaluation se décline en deux étapes, chacune poursuivant des objectifs distincts : 1) évaluation de la pertinence de la lettre d'intention et 2) évaluation scientifique de la demande de financement (programmation, équipe, contribution à la formation de la relève, retombées, etc.). L'évaluation se fera dans une perspective globale. **Ainsi, chaque proposition de Chaire-réseau se verra évaluée sur la base de l'ensemble des documents déposés (par les quatre volets), et ce, à chacune des deux étapes de l'évaluation.**

Chacune des étapes d'évaluation est assortie d'un seuil global de passage de 70 %.

#### ÉVALUATION DE PERTINENCE

Dans un premier temps, l'évaluation des propositions du point de vue des objectifs et besoins formulés dans l'appel de propositions est effectuée par un comité de pertinence. Celui-ci, présidé par une personne représentant le Fonds, est formé des partenaires de l'Action concertée et des personnes que ces derniers souhaitent inclure dans la démarche, le cas échéant. L'évaluation se fait à partir des critères d'évaluation de pertinence tels que présentés dans cet appel de propositions. Les résultats de cette évaluation faisant état du consensus dégagé par le comité de pertinence seront transmis aux responsables des lettres d'intention.

L'évaluation de pertinence est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Seules les responsables des propositions jugées pertinentes seront invitées à déposer une demande complète. Les commentaires et suggestions du Comité de pertinence seront transmises au Comité d'évaluation scientifique. Les responsables des propositions dont la candidature aura été retenue à l'étape de l'évaluation de pertinence devront donc en tenir compte. Sinon, elles devront justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION - PERTINENCE

Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Évaluation de pertinence		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation de la proposition* aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pertinence de la proposition par rapport aux objectifs de l'appel de propositions</li> <li>▪ Démonstration de l'adéquation de la proposition par rapport aux besoins transversaux énoncés dans l'appel de propositions</li> <li>▪ Démonstration de l'adéquation de la proposition par rapport aux besoins spécifiques (par volet) énoncés dans l'appel de propositions</li> </ul>	<p>60 points</p> <p><b>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</b></p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impact potentiel des retombées de la programmation pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics</li> </ul>	20 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ampleur et qualité du dispositif de mobilisation des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée</li> <li>▪ Implication et degré de</li> </ul>	20 points

	collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée	
--	--	--

\*Dans le présent contexte, « la proposition » réfère à l'ensemble des documents déposés pour les quatre volets regroupés autour d'une même proposition de Chaire-réseau.

#### ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

Le comité d'évaluation scientifique formé de pairs du domaine de recherche ciblé est responsable de l'évaluation de la qualité scientifique des dossiers proposés, à partir des critères présentés dans cet appel de propositions. À cette étape, la demande jugée la meilleure parmi celles recommandées pour financement par le comité scientifique se verra offrir la subvention.

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION – SCIENTIFIQUE

Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Évaluation scientifique		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité de la programmation générale et des programmations spécifiques de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Originalité, envergure et pertinence scientifique des orientations choisies pour l'avancement des connaissances (13 pts)</li> <li>▪ Pertinence et précision des approches théoriques, conceptuelles et méthodologiques privilégiées (12 pts)</li> <li>▪ Réalisme du calendrier de réalisation de la programmation de la Chaire-réseau (5 pts)</li> </ul>	<p>30 points</p> <p><b>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</b></p>
Compétence des candidats et expérience collaborative	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qualité des réalisations des quatre cotitulaires de la Chaire-réseau et des cochercheurs dans chacun des volets (publications, subventions, communications, activités de transfert, encadrement d'étudiants, etc.) (10 pts)</li> <li>▪ Démonstration de l'expérience collaborative et du leadership des cotitulaires en lien avec le modèle de gouvernance proposé pour la Chaire-réseau (10 pts)</li> <li>▪ Complémentarité entre les cochercheurs et arrimage entre l'expertise présente au sein des volets et la programmation de la Chaire-réseau (10 pts)</li> </ul>	<p>30 points</p>

Pertinence et ampleur des retombées anticipées et des stratégies de mobilisation des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Importance des retombées anticipées des activités de la Chaire-réseau pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts)</li> <li>▪ Qualité de la stratégie de mobilisation des connaissances pour tous les acteurs concernés par la thématique et les partenaires du milieu, notamment les partenaires de l'Action concertée (10 pts)</li> <li>▪ Démonstration du potentiel de rayonnement national et international (5 pts)</li> </ul>	25 points
Contribution à la formation de la relève	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capacité à recruter des étudiants-chercheurs (de tous les cycles, incluant les stagiaires postdoctoraux) et qualité de l'encadrement qui leur sera offert au-delà de ce qui est prévu dans leur programme d'étude (5 points)</li> <li>▪ Diversité des activités proposées par la Chaire-réseau dans le but de former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et responsabilités prévues à cet effet dans le cadre de chacun des volets (5 pts)</li> <li>▪ Ampleur et adéquation des ressources mobilisées pour enrichir la formation des étudiants impliqués (5 pts)</li> </ul>	15 points



## 8. DATES IMPORTANTES


Les formulaires de **lettre d'intention des quatre volets de la proposition de Chaire-réseau**, remplis en ligne sur le portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale de chacun des volets, disponibles dans [FRQnet](#), doivent être transmis au plus tard le **mercredi 16 mai 2018 à 16h**. Les lettres d'appui des partenaires doivent être numérisées et insérées dans la section prévue à cet effet dans le formulaire électronique.

L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 8 juin 2018.

Les formulaires de **demande de financement des quatre volets de la proposition de Chaire-réseau**, remplis en ligne sur le portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale de chacun des volets, disponibles dans [FRQnet](#), doivent être transmis au plus tard le **mercredi 29 août 2018 à 16h**. Les lettres d'appui des partenaires doivent être numérisées et insérées dans la section prévue à cet effet dans le formulaire électronique.

L'ensemble des documents requis dans le cadre de ce concours devront être déposés selon les

modalités mentionnées ci-dessus, et ce, au plus tard à l'heure de clôture du concours. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours. Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits sera déclaré non admissible par le Fonds.

Tel que stipulé au point 3.3 des **Règles générales communes**  **PDF** des Fonds de recherche du Québec : « La personne qui présente une demande assume l'entière responsabilité de son dossier. Celui-ci doit être complet et répondre à chacune des exigences du programme ».

De plus, aucun document transmis après la date limite ni aucun document joint au dossier de la demande et qui n'est pas permis par les règles du programme ne sont soumis au comité d'évaluation.

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la **semaine du 26 novembre 2018**.

Le début du projet est prévu pour le **1<sup>er</sup> décembre 2018**.



---

## 9. RENSEIGNEMENTS

### Pour obtenir plus d'informations sur ce concours

Marilyne Choquette

Responsable de programmes

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : [actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca) ou [marilyne.choquette@frq.gouv.qc.ca](mailto:marilyne.choquette@frq.gouv.qc.ca)

### Pour toute question ou tout problème d'ordre technique

Élizabeth Pelletier

Technicienne en administration

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3182

Courriel : [elizabeth.pelletier@frq.gouv.qc.ca](mailto:elizabeth.pelletier@frq.gouv.qc.ca)



---

## 10. ANNEXE 1 – OBJECTIFS DE LA POLITIQUES JEUNESSE ET PRIORITÉS DE RECHERCHE POUR LES JEUNES ISSUS DES PREMIÈRES NATIONS ET INUIT

Consultez les **objectifs de la politiques jeunesse et priorités de recherche pour les jeunes issus des premières nations et inuit**.  **PDF**



---

## 11. ANNEXE 2 - CADRE LÉGAL ET POLITIQUE

Consultez le **cadre légal et politique**.  **PDF**



---

## 12. ANNEXE 3 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES RÉCIPENDAIRES ET DES PARTENAIRES

Consultez les **précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires**.  **PDF**



## 13. ANNEXE 4 – DÉPENSES ADMISSIBLES DANS CE CONCOURS

Consultez le [tableau des dépenses admissibles](#) dans ce concours.



## 14. ANNEXE 5 – GRILLE DE SIGNIFICATION DES COTES ET DES NOTES

Consultez la [grille de notation](#) utilisée lors des évaluations.



### Suivez-nous



### Restez en contact



## Plan du site

### Accueil

#### Bourses et subventions

- À propos de FRQnet
- Consulter les programmes - Remplir une demande
- Règles générales communes
- Établissements reconnus pour gérer du financement
- Évaluer une demande
- Résultats des concours 2018-2019
- Règles des concours antérieurs

#### La recherche

- La recherche en vedette
- La recherche financée par le FRQSC

#### Partenariat

- Pourquoi devenir partenaire du FRQSC?
- Devenir partenaire du FRQSC
- Nos partenaires
- Appels de propositions en cours
- Projets de recherche
- Rapports de recherche
- Activités de transfert des connaissances
- Rayonnement international

#### Le FRQSC

- Mission et domaines de recherche
- Plan stratégique 2014-2017
- Équité, diversité et inclusion
- Faits et chiffres
- Diffusion de l'information
- Conseil d'administration et comités
- Direction scientifique
- Répertoire du personnel
- Conseillers scientifiques
- Données et statistiques
- Publications
- Emplois
- Logo

#### Éthique


- Contexte
- Éthique de la recherche
- Conduite responsable en recherche
- Propriété intellectuelle
- Recherche en éthique
- Comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique
- Capsules d'information
- Consultation et événements
- Liens et publications d'intérêt


#### Espace presse

- Nouvelles et communiqués
- Documents promotionnels
- Les SSH en innovation
- Calendrier d'événements
- Multimédia

#### Accès portails

## Consultez aussi

[Fonds Nature et technologies](#) 

[Fonds Santé](#) 

[Scientifique en chef du Québec](#) 

[Webmestre](#) |

[Conditions d'utilisation](#) |

[Déclaration de services](#) |

[Accessibilité](#) |

[Politique de confidentialité](#) |

[Accès à l'information](#) |

[Propriété intellectuelle](#) | [Nétiquette](#)

Dernière mise à jour : octobre 2018



© Gouvernement du Québec, 2014